

**RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)
CAMPAGNE 2019**

**La liste des postes publiés ainsi que l'application d'enregistrement des candidatures
seront mises à disposition le 18 mars 2019**

Pour la rentrée 2019, l'université Sorbonne Université, Faculté des Lettres, recrute des ATER selon deux procédures :
1°) le recrutement sur des postes publiés par le service des personnels enseignants ;
2°) le recrutement par voie de candidatures spontanées adressées aux UFR.

AVANT DE CANDIDATER, LISEZ ATTENTIVEMENT LES INFORMATIONS CI-DESSOUS

1) Conditions de candidature :

Référence : [Décret n°88-654 du 7 mai 1988](#) relative au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur

- les fonctionnaires de Catégorie A, titulaires ou stagiaires, inscrits en doctorat ou à une habilitation à diriger les recherches, **ou** s'engageant à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur,
- les enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère, titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme étranger admis en dispense du doctorat et ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins 2 ans,
- les titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger les recherches s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur,
- les étudiants en dernière année de thèse (dont la thèse sera soutenue au plus tard le 31 août 2020).
- les moniteurs titulaires d'un doctorat et s'engageant à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur,
- les moniteurs n'ayant pas achevé leur doctorat qui demandent à être autorisés à titre exceptionnel par le recteur à présenter leur candidature sur proposition de leur directeur de thèse,

Il n'est possible de bénéficier du statut d'ATER qu'une seule fois dans sa carrière.

Il est impossible de prétendre à un renouvellement ou un nouveau contrat d'ATER si la durée maximale a déjà été atteinte.

Il est impossible de formuler une nouvelle demande en invoquant un changement de situation (par exemple, un étudiant recruté ATER pour 2 ans ayant achevé sa thèse ne peut prétendre à un nouveau recrutement comme titulaire d'un doctorat).

2) Candidatures aux postes publiés par la faculté des Lettres

Les candidats devront obligatoirement se connecter sur l'application « [CONCOURS ATER](http://concours.univ-paris4.fr/) » (<http://concours.univ-paris4.fr/>)

Etape 1 : S'inscrire obligatoirement sur l'application « [CONCOURS ATER](http://concours.univ-paris4.fr/) » entre le 18 mars (10h) au 5 avril 2019 (18h) (clôture) et suivre toutes les étapes (cliquer sur les touches « continuer » en bas des écrans).

- Consulter la liste des postes,
- Sélectionner un poste,
- Renseigner toutes les rubriques (situation, état civil, coordonnées),
- Deux écrans successifs affichent la liste des pièces à fournir, puis la demande de confirmation,
- Confirmer la demande de candidature,
- Imprimer la demande de confirmation de candidature, la vérifier, la compléter et la signer.

Etape 2 : Constitution du dossier de candidature à retourner au service des personnels enseignants de la direction des ressources humaines de la faculté des Lettres :

- la déclaration de candidature éditée à partir de l'application, datée et signée,
- [l'attestation de situation](#) complétée, datée et signée,
- la copie de la pièce d'identité,
- une enveloppe timbrée, libellée à l'adresse du candidat,
- pour chaque candidature, le(s) justificatif(s) de situation,
- [l'attestation du directeur de thèse ou l'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.](#)

Pour les fonctionnaires de catégorie A, une [demande de détachement ou de congé sans traitement](#) auprès de l'administration d'origine (modèle joint).

Le dossier doit être envoyé **en deux exemplaires, au plus tard le 5 avril 2019** à minuit (le cachet de la poste faisant foi) Université Sorbonne Université – Faculté des lettres – Direction des Ressources Humaines - Service des personnels enseignants – 1, rue Victor cousin –75230 PARIS Cedex 05.

Aucune pièce supplémentaire ne sera acceptée après la date limite de dépôt des dossiers administratifs.

3) Candidatures transmises directement aux composantes de la faculté des Lettres

- **Les demandes de renouvellement** pour les personnes occupant déjà un poste d'ATER au sein de la composante et dont le contrat permet un renouvellement dans le respect de la durée maximale prévue,
- **Les candidatures spontanées** qui sont examinées notamment lorsque des postes se libèrent à l'issue de la campagne de recrutement des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

Ces candidatures doivent être transmises **en un exemplaire** directement auprès des services administratifs des composantes (<http://lettres.sorbonne-universite.fr/nos-formations/la-formation-initiale/choisir-par-discipline/>), **au plus tard le 5 avril 2019** à minuit (le cachet de la poste faisant foi). **Aucune pièce supplémentaire ne sera acceptée après la date limite de dépôt des dossiers administratifs.**

Constitution du dossier de demande de renouvellement :

- une demande écrite au Directeur de composante,
- un Curriculum vitae,
- [l'attestation de situation](#) avec les pièces justificatives correspondant à la situation du candidat,
- [l'attestation du Directeur de thèse ou l'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.](#)

Constitution du dossier de candidature spontanée :

- [la déclaration de candidature,](#)
- [l'attestation de situation,](#) ainsi que les pièces justificatives de la situation indiquée,
- la copie de la pièce d'identité,
- un Curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- [l'attestation du directeur de thèse ou l'engagement à se présenter à un concours de l'enseignement supérieur.](#)
- une enveloppe timbrée, libellée à l'adresse du candidat,
- Pour les fonctionnaires de catégorie A, une [demande de détachement ou de congé sans traitement](#) auprès de l'administration d'origine (modèle joint).